



RAPPORT ANNUEL 2022

COMMISSION DE MÉDIATION DE L'ORDRE DES AVOCATS VAUDOIS

Le rôle de la Commission de médiation est de promouvoir la médiation, de gérer la Chambre de médiation de l'OAV qui compte actuellement 25 membres et de répondre à toutes les demandes de médiation et d'information des autorités, des avocats, des médiateurs et du public : <https://mediation-oav.ch/>

La Commission de médiation est composée de 8 membres :

Alix de Courten, Présidente
Cinthia Lévy
Anaïs Brodard
Géraldine Chapus-Rapin
Marc Froidevaux
Aurélie Nusbaum de Francesco
Véronique Perroud
Cyrille Piguet

Mes Gisèle de Benoît et Sandrine Chiavazza ont quitté la Commission, respectivement à fin mars 2022 et à fin décembre 2022. Elles sont remerciées pour leur engagement.

Les membres de la Chambre se sont réunis en plenum à 2 reprises (3 février 2022 et 20 décembre 2022) et en groupes de travail à de nombreuses reprises. La Commission s'est réunie à 3 reprises (1^{er} février 2022, 5 avril 2022 et 14 novembre 2022).

Cette année, les travaux de la Commission se sont concentrés sur :

- 1. Mise sur pied du projet de consensus parental dans l'Est vaudois (districts d'Aigle, de Lavaux-Oron et de la Riviera-Pays-d'Enhaut), conduit par l'Ordre judiciaire vaudois (OJV) et la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ)**

- Elaboration de Formulaires de requêtes simplifiées
- Discussions sur les Mesures d'accompagnement et les situations à risque
- Mise en place de Séances d'information et de sensibilisation à l'attention des parents co-animées par des binômes (avocat-médiateur ou médiateur-psychologue)

Mes Cléo Buchheim, Laure Chappaz, Joëlle Druey, Marc Froidevaux, Axelle Prior et Alix de Courten sont remerciés pour leur disponibilité et leur participation aux groupes de travail 1 (procédure), 2 (mesures d'accompagnement) et 3 (situations à risque) ; Mes Tiphany Chappuis et Olivier Boschetti pour leur coordination avec le Conseil de l'Ordre durant l'année 2022.



2. Organisation du 5 à 7 de l'Ordre des avocats vaudois sur le projet de consensus parental du 30 novembre 2022 conjointement avec la Commission des droits de l'enfant - Participation de la DGEJ

Ce 5 à 7 a réuni plus de 100 participants et s'est déroulé en présence du Président du Tribunal cantonal Eric Kaltenrieder, de sa successeuse Mme la Juge cantonale Marie-Pierre Bernel, de Mme la Présidente du Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois Sandrine Osojnak, de Mme la Juge de Paix Virginie Aguet, du Bâtonnier Ramel et de plusieurs autres magistrats et membres du Conseil de l'Ordre.

3. Organisation d'une journée de formation continue avec la FSA le 7 décembre 2022 : « Règles et pratiques déontologiques pour l'avocat/e FSA, le médiateur/la médiatrice FSA et l'avocat/e collaboratif/collaborative »

- Règles déontologiques applicables à l'avocat FSA, au médiateur FSA et à l'avocat collaboratif
- Pratique déontologique du médiateur FSA – casuistique
- Ethical challenges for lawyers in collaborative practice
- Ateliers-Workshops – intervision
- Table ronde

Cette journée de formation avec les interventions du Prof. François Bohnet, de Me Birgit Sambeth, Présidente de la FSA et de Mes Katja Ziehe et Alix de Courten a rencontré un grand succès avec plus de 60 inscrits.

4. Commission de médiation de la FSA : Présence/représentation des membres de l'OAV au sein de la FSA par l'intermédiaire de Me Cinthia Lévy qui assure la direction du nouveau programme de formation en médiation de la FSA lancé en janvier 2022 et par l'intermédiaire de Mes Alix de Courten, Antoine Eigenmann et Alexis Lafranchi qui font partie de la Commission de médiation de la FSA.

Sur 25 participants à la première volée, 8 sont des avocats vaudois. La Chambre se réjouit d'accueillir potentiellement 8 nouveaux médiateurs FSA en son sein.

5. Permanence de médiation de l'OJV : Poursuite de la collaboration avec la coordinatrice de la Permanence de médiation de l'OJV, Me Cinthia Lévy, pour faire évoluer la Permanence au sein des différents arrondissements.

Mes Marc Froidevaux et Laure Chappaz sont actifs à l'Est vaudois.

Me Marcel Paris au Nord vaudois.

Mes Isabelle Herring et Alexis Lafranchi à la Côte.

Mes Géraldine Chapus-Rapin, Cinthia Lévy, Laurent Damond et Alix de Courten à Lausanne.

6. Droit collaboratif - processus collaboratif

La sous-Commission de droit collaboratif est composée de :

Mes Véronique Perroud, Estelle Chanson, Céline Lelièvre, Gilles Miauton et Katia Pezuela (jusqu'en décembre 2022).

En avril 2022, la Commission de médiation a eu connaissance d'un cas de droit collaboratif traité par des avocats au sein d'une même Etude. Elle a interpellé Me Sandrine Chiavazza (alors membre de la Commission et Présidente de l'Association Romande de Droit Collaboratif) sur l'incompatibilité potentielle pour deux avocats d'une même Etude de mener à bien un processus



collaboratif au sein de la même Etude en représentant deux parties aux intérêts potentiellement opposés, en particulier sous l'angle du conflit d'intérêt.

La Commission de médiation ayant été informée d'un avis de droit mandaté sur la question par l'ARDC auprès du Prof. François Bohnet, il a été décidé d'attendre ces conclusions et de s'y rallier, lesquelles sont disponibles depuis fin octobre 2022 sur le site internet de l'ARDC, le Prof. Bohnet concluant en substance qu'« un processus de droit collaboratif mené par deux Confrères au sein d'une même Etude n'est pas admissible, indépendamment du caractère consensuel et amiable du processus collaboratif ».

7. Réponses au questionnaire de la Commission de médiation de la Fédération des Barreaux d'Europe « *Questionnaire in relation to the implementation of ADR in different countries* »

8. Séances d'intervision et échanges de bonnes pratiques entre les membres.

9. Projets pour 2023-2024 :

- Contribution active des médiateurs FSA au sein du projet de consensus parental dans l'arrondissement de l'Est vaudois
- Organisation d'un 5 à 7 sur les thèmes suivants : Consensus Parental en pratique et nouvelle loi genevoise sur la médiation
- Contribution active aux Permanences d'information à la médiation dans les différents arrondissements
- Développements de nouveaux concepts de permanence au sein des arrondissements de la Côte et du Nord vaudois
- Consolidation de l'organisation d'intervisions entre les membres de la Chambre
- Invitation à tous les médiateurs FSA vaudois afin qu'ils rejoignent la Chambre de médiation

Pour la Commission de médiation de l'OAV
Alix de Courten, Présidente
Mars 2023